

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES 45è Rallye National P.E.A de la Luronne Coupe de France des Rallyes - coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 31 Août 2020

Ouverture des engagements : Mardi 1 Septembre 2020

Clôture des engagements : Lundi 12 Septembre 2020 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 10 Octobre 2020

Vérifications administratifs et techniques le: Samedi 17 Octobre 2020 de 7h00 à 11h00

Lieu : Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 17 Octobre 2020 à 7h00

lieu : Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

1^{ère} réunion des commissaires sportifs le : Samedi 17 Octobre 2020 à 10h30

Lieu : Mairie, 5 Grande rue à Faucogney et la Mer

et ordre et heures de départ 1^{ère} étape le: Samedi 17 Octobre 2020 à 11h30

Lieu : Salle Culturelle, 43 rue des Fossés à Faucogney

Briefing des pilotes: Ecrit distribué aux vérifications administratives

Départ 1^{ère} étape le : Samedi 17 Octobre 2020 à 13h15 (VHC)

Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

Arrivée de la 1^{ère} étape Samedi 17 Octobre 2020

Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

Publication des résultats partiels de la 1ère étape et

Arrivée du rallye à :

Publication des équipages admis au départ

ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape le : Samedi 17 Octobre 2020 à 22h30

Départ 2^{ème} étape le : Dimanche 18 Octobre 2020 à 8h30 (VHC)

Lieu : Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

Dimanche 18 Octobre 2020 à 14h22 (VHC)

Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

Vérification finale le : Dimanche 18 Octobre 2020

Lieu: Garage M.G.C.A Romary à Faucogney et la Mer

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60€ TTC

Publication des résultats finaux provisoires du rallye le : Dimanche 18 Octobre 2020 une demi-heure après

l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH

Lieu: Salle Culturelle à Faucogney et la Mer

Remise des prix le : Dimanche 18 Octobre à 18h30

Lieu : Place du Champ de Foire à Faucogney et la Mer

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 45^è Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile

Bourgogne Franche-Comté le 5/2/2020 sous le numéro 17 et par la

FFSA sous le permis d'organiser numéro 124 en date du 13/2/2020.



Comité d'organisation

Président : Michel MAUVAIS

Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne

Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Téléphone : 03.84.75.78.42 Fax : 09.71.70.68.60

Adresse mail: Asa.luronne@orange.fr

Permanence du rallye lieu : Salle Culturelle, 43 Rue des Fossés à Faucogney et la Mer

Date, horaire: Samedi 17 Otobre 2020 de 10h00 à 22h00

Dimanche 18 Octobre 2020 de 6h30 à 19h00

Organisateur technique

Nom: ASA Luronne

Adresse: 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	Gérard SIMON	12017/0149
	Gérard LEGIOT	3293/0412
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle PECCAUD	2289/0314
Directeur de course : PC	Daniel BLANQUIN	1941/0308
Directeur de course adjoint : PC	Hubert BENOIT (N-D)	3617/0411
	Maryse THOMAS (VHC)	3123/0204
Directeurs de course adjoints délégués aux ES : ES1 au PC	Denis DUROC	147050/0411
ES 2 au PC	Gérard FINQUEL	1913/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1 Départ	Thierry COURANT	16140/0409
ES 1 Adj	Martial PEUGEOT	44386/0411
ES 1 Stagiaire	Lionel SION	211034/0409
Médecin urgentiste Départ ES 1	Eliane BRETL	
Inter ES 1	Jan- Hug HAZARD	1505/0304

	v
п	п
×	
1	ı)
- 1	
1	_
	П
1	7
1	>
ı	п
ı	7
	-
-	4
	U
	>
i	4
	o
1	4
	2
ď	⋜
)
1	
-	
п	п
i	
	0
	_
	_
	<u>n</u>
п	2
п	CD.
п	CBO CBO
1	5
	2 2
	2 2
	5
	2 2
	OBTIE DA

Médecin Inter ES 1 Chronométreur: Chronométreur: Arrivée ES 1	Frédéric DUMAS Soquard PERLINE Jacqueline BERGAMI Bernard AUBERT Séverine HERBET	18834/0308 6284/0405 242742/0405 242748/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2 Départ ES 2 Adj Médecin anesthésiste réanimateur ES 2	Jean Christophe OUDIN Frédéric DELMOTTE Julie CHENUT	236865/0326 154521/0421
Chronométreur : Départ ES 2 Chronométreur : Arrivée ES 2	Sylvie FAIVRE Norbert TISSIER Delphine BILLEY	11039/0421 24359/0405 227447/0405
Voiture Autorité :	Germain CHIPPAUX Michel Mauvais	1299 / 0409 19594/0409
Directeur de course voiture tricolore : Commissaire technique responsable : Commissaires techniques adjoints:	François NASAZZI André LALLEMAND Denis DERCHE (N-D) Michel PETETIN	2746/0314 55989/0411 33547/0314 217737/0409
Chargés des relations avec les concurrents responsable : Chargés des relations avec les concurrents : Chargés des relations avec la presse : Responsable des commissaires : Responsable Parc : Voiture Balai :	Monique FRANCE Martine REVERCHON Dominique MERCIER Marianne BASSO Alain BARRET Claude PETOT	29181/0409 14505/0409 165635/0409 222364/0409 2632/ 0411 3614/0409

1.2P. **ELIGIBILITE**

Le 45^è Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2020, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2020, les challenges RETROCUP, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2020.

1.3P. **VERIFICATIONS**

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS 3.1P.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45^è Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 Octobre 2020 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum VHC et VHRS inclues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : 545€ avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA):
 495 €
 avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA):
 445 €
 sans la publicité facultative des organisateurs :
 1090 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail voir plan dans le road book, (L'<u>Assistance sera interdite devant la caserne des pompiers</u>)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES:

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 45^è Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de 224,9 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116,4 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/3/5/7: La route des forts 20,6 Km.

ES 2/4/6/8: La route des crêtes 8,5 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 10 Octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Dimanche 11 Octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Vendredi 16 Octobre 2020 de 9 h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE:

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON ÷

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL:

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS:

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX:							
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
SCRATCH		750€	600€	400€	200€	100€	
CLASSES	de12 à 17 partants de 8 à 11 partants de 4 à 7 partants de 1 à 3 partants	400€ 400€ 400€ 250€	250€ 220€ 200€	120€ 120€	80€	(60€ Si + de 18)	
EQUIPAGE 1	00% FEMININ	400€	Si moi	ns de 3	partants	: 200€	

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 18 Octobre 2020 à 18h30 à Faucogney et la Mer, Place du Champ de Foire. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET:

www.asaluronne.fr